



*Communauté de Communes
Porte de Maurienne*

Grande Rue

73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 27 Mars 2019 A 19 H 00
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présents :

Mmes BAZIN – DAUDIN - BARBET – CHOURGNOZ – JOGUET – BOUZON – SCHULTZ - **Mrs** GENON – BUET – GADROY LEGENVRE - FARGEAS – MELLIER – RICO – DEMONNAZ – CONTI – REFFET Jean-Luc – MICHELLAND – BODELET - PITTON - BOUVIER Alain – CANOT

Procurations : Mr CHAPUIS marcel à Mme Claudine DAUDIN

Absents - Excusés : **Mme** BUGNON - **Mrs** BOUVIER Jean – DI BENEDETTO - SAINT-GERMAIN – MELLAN – CHAPUIS

I - INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Le Président laisse la parole au Chef d'Escadron AUBINIÈRE, commandant la Cie ST JEAN DE MAURIENNE et au Capitaine BIRKEL commandant la communauté de communes PORTE DE MAURIENNE / LA CHAMBRE invités à présenter le bilan annuel de la gendarmerie à l'ensemble des élus du territoire.

La compagnie brigade de La Chambre/Porte de Maurienne a effectué 652 interventions en 2018.

Le Chef d'escadron AUBINIÈRE et le capitaine BIRKEL détaillent ces-dernières.

Sur 2 500 dossiers adressés au parquet, 1 100 concernaient la prison d'Aiton. A noter que sans la prison d'Aiton la compagnie ne serait constituée que de 7 gendarmes alors qu'aujourd'hui, elle compte 27 gendarmes et GAV.

12 accidents de circulation ont été enregistrés en 2018 dont 2 mortels.

Différents faits marquants sont à souligner. Des problèmes récurrents sont constatés en Val d'Arc notamment au centre-ville. La gendarmerie suspecte des problèmes de stupéfiants.

Une affaire de stupéfiants découverts au Foyer rural a été reprise par la brigade de Maurienne. Un trafic existant au niveau de la vallée.

Une intervention du GIGN a été nécessaire à la prison d'Aiton afin de maîtriser un forcené.

Les gendarmes constatent également une délinquance locale avec de rares incursions de personnes venues de l'extérieur.

L'incivilité des jeunes qui ne sont pas assez encadrés par les parents est un phénomène sociétal qui ne nous épargne pas.

Le Chef d'Escadron AUBINIÈRE et le Capitaine BIRKEL ont aux gendarmes de contrôler les flux afin de voir ce qui se passe sur la route afin de lutter contre les comportements à risques.

Les gilets jaunes ont été la cause de surcroît de travail car les gendarmes qui ont été mobilisés pour encadrer ces derniers n'ont pas pu être mis sur d'autres cas ce qui a engendré une augmentation des vols.

Les affaires de vols ont un taux de résolution de 25 %. Les gendarmes soulignent que lorsqu'il y a des vols, les élus doivent préserver les traces (empreintes) sur les lieux d'effractions.

Les gendarmes constatent également une augmentation du trafic PL sur la RD1006 alors qu'ils y sont interdits. Plusieurs opérations « coup de poing » ont été menées par l'EDSR directement sous l'autorité du sous-préfet.

Le maire de Saint Alban d'Hurtières remercie les gendarmes pour leurs rondes régulières au lac qui a permis de limiter les incivilités.

Les représentants de la gendarmerie rappellent que chaque mairie a un gendarme référent qui est chargé de recueillir les problèmes de chaque commune.

Les gendarmes rappellent que les délits non signalés ne permettent pas de mener des actions. Il faut donc dans la mesure du possible ne pas hésiter à faire remonter toutes les informations suspectes ou utiles.

II – INTERVENTION DE L'AACA SUR LE CEJ/CTJ ET LA POLITIQUE DES 0/25 ANS SUR LE TERRITOIRE PORTE DE MAURIENNE

La directrice de l'AACA Anne Piguet a été invitée par le bureau de la communauté de communes afin de présenter aux conseillers communautaires le projet réalisé par le comité de pilotage sur les Contrat Enfance Jeunesse et Contrat Territorial Jeunesse qui était constitué de représentants du département, de la CAF, des techniciens de l'Agate, du comité technique

local.

Le projet a nécessité un travail conséquent de la part du comité de pilotage avec une grande implication des élus et de tous les satellites qui ont réunis de nombreux participants. La méthode a été d'élargir à tous les intervenants afin d'avoir une implication des acteurs élus et techniciens du territoire.

Des rencontres publiques ont eu lieu avec des parents, élus, sauvegarde de l'enfance qui ont permis de créer un comité technique local.

Tous les quatre ans, les contrats sont remis en question. Un bilan est fait sur les deux contrats et cela permet de poser les pistes pour les quatre années à venir.

Concernant le volet financier :

- la CAF verse les participations à la communauté de communes qui la reverse à l'AACA.
- Le département verse à la communauté de communes, la subvention concernant l'action jeunesse qui est également reversée à l'AACA
- Le troisième volet financier est constitué par la part directe de notre collectivité

La Communauté de Communes doit signer :

- un nouveau contrat CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) avec la CAF pour la période 2019/2022
- un nouveau contrat CTJ (Contrat Territorial Jeunesse) avec le département pour la période 2019/2022

La directrice de l'AACA présente les axes retenus :

- la petite enfance (0/4 ans) en lien avec le RAM – EAJE – LAEP
- l'enfance (4/11 ans) à l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi des vacances (sauf pendant les vacances scolaires)
- Jeunesse (11/17) à l'accueil de loisirs sans hébergement qui touche plutôt les / ans car il n'y a pas de lycée sur le territoire.

Le vice-président Jacky Demonnaz souligne la volonté de coopérer avec les autres structures de la communauté de communes (RAM, salle d'arts visuels, ...) afin d'améliorer la qualité des services proposés à notre population.

Après avoir écouté l'exposé de la présidente de l'AACA et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les axes de la politique des 0/25 ans sur le territoire Porte de Maurienne – CEJ/CTJ – pour 2019 à 2022.
- **AUTORISE** le Président à signer le CEJ 2019/2022 avec la CAF
- **AUTORISE** le Président à signer le CTJ 2019/2022 avec le département
- **AUTORISE** le président à faire les démarches nécessaires à cet effet.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2018

Le Vice-président aux finances (JL Reffet) présente les comptes administratifs et de gestion de la communauté de communes, du SPANC, des transports scolaires et de la ZAE 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2018

• COMUNAUTE DE COMMUNES		
Fonctionnement	Dépenses 2018	5 210 766.28
	Recettes 2018	5 340 520.20
		<hr/>
		129 753.92
Investissement	Dépenses 2018	947 628.47
	Recettes 2018	767 332.12
		<hr/>
		- 180 296.35
Soit :		
- Excédent de fonctionnement avec report 2017 (200 165.89 €)		329 919.81
- Excédent d'investissement avec report 2017 (207 416.39 €)		27 120.04
• SPANC		
Fonctionnement	Dépenses 2018	27 819.02
	Recettes 2018	37 744.00
		<hr/>
		9 924.98
Soit :		
- Excédent de fonctionnement avec report 2017 (11 086.09 €)		21 011.07
• TRANSPORT SCOLAIRE		
Fonctionnement	Dépenses 2018	379 690.24
	Recettes 2018	405 174.29
		<hr/>
		25 484.05
Soit :		
- Excédent de fonctionnement avec report 2017 (23 890.57 €)		49 374.62
• ZAE		
Fonctionnement	Dépenses 2018	- 5 633.18
Investissement	Dépenses 2018	- 6 681.87
Soit :		
- Déficit de fonctionnement avec report de 2017 (- 5 921.42 €)		- 11 554.60
- Déficit d'investissement avec report de 2017 (- 6 393.63 €)		- 13 075.50
Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :		
- APPROUVENT les comptes administratifs et comptes de gestion ci-dessus.		

IV – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2019

Après en avoir débattu en bureau, les conseillers communautaires présents, à l’unanimité, suivent la proposition de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l’année 2019 :

- Taxe d’habitation	2.80 %
- Foncier bâti	3.12 %
- Foncier non bâti	16.99 %
- Cotisation Foncière Entreprise	33.96 %

V – VOTE DES BUDGETS

1 - BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le vice-président présente le budget principal et explique les éventuels écarts entre les prévisions pour 2019 et ce qui a été réalisé en 2018.

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Les prévisions pour 2019 en dépenses de fonctionnement se montent à 5 935 995 € contre 5 210 766.28 € en 2018 avec les différences significatives suivantes :

Charges à caractères générales :

- Ainsi l’augmentation des charges (électricité, gaz...) est due à la prise en compte du bâtiment le cairn
- Les études et recherches passent de 34 698.96 (réalisé en 2018) à 90 000 € (en prévisions pour 2019). Ce montant prend en compte de la fin de l’étude eau et assainissement et celle sur les orientations possibles du devenir de la maison de retraite actuelle.

Charges de personnel :

- Ces-dernières sont en net diminution du fait du transfert du personnel de l’école de musique au SPM. Cette diminution sera régulée par une augmentation de la participation de la communauté de communes au budget du Syndicat du Pays de Maurienne.

Atténuation de produits :

- Le même montant que 2018 a été mis en prévisionnel pour la FPU

Opération d’ordre entre section :

- Concernant les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles le montant budgétisé a été estimé à 220 000 € avec la construction du bâtiment le Cairn.

Autres charges de gestion courante :

- Le compte 6558 passe de 181 401.26 € réalisés en 2018 à 470 000 € budgétisés en 2019 du fait des prises de compétences nouvelles du SPM (pour Gémapi 150 450 € l'employeur unique pour les enseignements artistiques à l'échelle de la vallée 123 800 €).
- Le compte 6574 (subventions aux associations) passe de 266 775 € réalisés en 2018 à 330 000 € en prévision pour 2019, avec 55 141 € pour l'office de tourisme, 23 929 € pour l'ADMR, 54 200 € au SISARC, 1 167 € pour l'association sportive, 10 000 € pour le foot et 324 683 € à l'ACA, tenant compte pour la plupart d'une augmentation de 2 %.

Les intérêts d'emprunts sont moins importants du fait que certains prêts se sont achevés en 2018.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les prévisions pour 2019 en recettes de fonctionnement se montent à 5 935 995 € contre 5 340 520.20 € en 2018 avec des différences de montant qui s'expliquent :

- Le compte 7062 passe de 31 701.80 € à 0 € pour 2019 car il n'y a plus de participation des parents pour l'école de musique du fait du transfert de compétence au SPM. Cet appel de fonds ne passera plus par notre collectivité.

Le président souligne qu'un enfant à l'école de musique coûte environ 1 450 € avec une participation des familles de 350 €.

Les écoles de musique au niveau de la Maurienne représentent 901 adhérents avec 106 adhérents au niveau de notre collectivité.

- Le compte 70875 (remboursement du périscolaire par Montgilbert) passe de 3 142.63 € à 0 € car ce service est dorénavant assuré par les services de la mairie de Val d'Arc.
- Le compte 73111 (taxe foncières et d'habitation) passe de 2 864 471 € en 2018 à 3 098 080 € budgétisés pour 2019 suite à un gain de CFE.
- Le compte 7328 (autres reversements de fiscalité) passe de 185 687 € en 2018 à 201 050 € budgétisés pour 2019 avec une augmentation de la participation de cœur de Savoie.

Les dépenses de fonctionnement en 2018 se montent à 5 210 766.28 € pour des recettes de fonctionnement de 5 340 520.20 €. Ce qui représente un résultat pour 2018 de 129 753.92 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

- Le montant indiqué en section 040 de 50 000 € – (opération d'ordre entre section) est un montant estimatif car les éléments ne nous ont pas été communiqués par le percepteur. Ce montant a été fixé en fonction du montant de l'exercice 2018.

- La vente du terrain Péchiney réalisée en 2014 a été rajoutée au budget afin de pouvoir s'acquitter du montant de 18 500 €.
- Le compte 21318 – Autres bâtiment et espace sportif – est passé de 936 € réalisés en 2018 à 70 000 € budgétisés sur 2019. Cette augmentation correspond notamment aux travaux qui pourraient être réalisés pour l'éclairage du terrain de St Pierre de Belleville.
- Les dépenses sur le bâtiment le cairn sont presque toutes réglées. Il reste environ 80 000 € sur 2019 et un investissement est également programmé en complément du bâtiment le Cairn. Il s'agit du parking situé à proximité qui permettra aux visiteurs de stationner plus facilement. Coût : 81 600 € TTC (avec une convention de répartition avec la commune de Val d'Arc).
- Le dernier investissement concerne TEPOS (Territoire à Energie Positive) estimé à 192 551 €.

INVESTISSEMENT – RECETTES

- Les recettes d'investissement affiche un excédent de l'exercice 2018 de 27 120 €.
- Les recettes d'investissement ont bénéficié d'un virement de la section de fonctionnement de 136 000 € qui a permis d'équilibrer du budget.
- Le montant total des opérations d'ordre entre section a été estimé à 220 000 € (contre 100 586 € en 2018) car les chiffres ne nous ont pas été communiqués par le percepteur.
- De même les subventions sont passées de 480 357.26 € en 2018 à 109 000 € prévues pour 2019 car celles concernant le bâtiment pluridisciplinaire ont quasiment toutes été perçues.
- Enfin, afin d'équilibrer le budget il sera possible de recourir à l'emprunt de 90 931 € .

Les dépenses d'investissement en 2018 se montent à 947 628.47 € pour des recettes d'investissement de 767 332.12 €. Ce qui représente un résultat pour 2018 de – 180 296.35 €. Ce qui donne un report sur de 2019 de : 207 416 € (résultat 2017) – 180 296.35 € (résultat 2018). Soit 27 120 € reportés sur 2019.

2 - BUDGET DU SPANC

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Les prévisions pour 2019 en dépenses de fonctionnement se montent à 37 510 € contre 27 819.02 € en 2018 avec des différences de montants qui s'expliquent :

- Compte 6287 : rien n'a été réalisé en 2018 alors que pour 2019 il a été budgétisé 3 400 €. Ce montant correspond au remboursement des frais pour 2018 et 2019.
- Les charges de personnel passent de 25 699.08 € pour 2018 à 30 460 € en 2019. Cette augmentation est dû au fait que nous envisageons de remplacer Lucile Herbrech pendant son congé de maternité.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les prévisions pour 2019 en recettes de fonctionnement se montent à 37 510 € contre 37 744 € en 2018 avec des différences de montant qui s'expliquent :

- Le report du résultat de 2018 ajouté à celui de 2017 (9 924.98 + 11 086 €) : arrondi à 21 010 €
- Une légère diminution des contrôles d'assainissement sur l'année 2018
- La fin des subventions de l'agence de l'eau qui se traduit par une baisse de participation par dossier reversée au SPANC.

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Aucun mouvement à signaler pour 2018 et 2019.

INVESTISSEMENT – RECETTES

La section investissement ne comprend que le report de l'excédent 2018 à savoir 2 632 €

3 - BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT – DEPENSES ET RECETTES

Les prévisions pour 2019 en dépenses de fonctionnement se montent à 244 775 € contre 379 690.24 € en 2018 avec des différences de montants qui s'expliquent :

- Un petit budget qui s'explique par la prise de compétence du transport scolaire par le SPM à compter du 1^{er} janvier 2019 mais qui sera effective qu'à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019.
- La communauté de communes a négocié afin de conserver une partie de la gestion – soit 10 000 € par an. Cette année cela ne représentera que 5 000 € pour le second semestre 2019.

4 - BUDGET DE LA ZAE

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Le total des dépenses s'élève à 77 029 € réparti de la façon suivante :

- le déficit reporté de l'exercice 2018 auquel s'ajoute le déficit de l'exercice 2017 – Soit :
 $5\,921 + 5\,633 = 11\,554 \text{ €}$
- les travaux sur la ZAE de Ganelon estimés à 30 000 € (enrobés et mise en sécurité)
- les intérêts d'emprunts pour 5 400 €
- Un virement à la section d'investissement : 20 075 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les recettes sont constituées de la vente de fonciers estimée à 16 000 € et d'une participation de la communauté de communes de 61 029 € qui permet d'équilibrer le budget.

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont constituées du déficit antérieur reporté de 13 075 € auquel s'ajoute les remboursements d'emprunt pour 7 000 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'investissements proviennent d'un virement de la section de fonctionnement de 20 075 € qui permet d'équilibrer le budget.

Le président procède aux votes des quatre budgets.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** individuellement chaque budget présenté.

VI – VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, votent les taux de participation 2019 des communes concernant les ordures ménagères ci-dessous :

- AIGUEBELLE	11.01 %
- RANDENS	11.01 %
- EPIERRE	11.01 %
- MONTGILBERT	11.01 %
- MONSAPEY	11.01 %
- ST LEGER	11.01 %
- ARGENTINE	11.01 %
- BONVILLARET	11.01 %
- ST ALBAN DES HURTIERES	11.01 %
- ST GEORGES D'HURTIERES	11.01 %
- ST PIERRE DE BELLEVILLE	11.01 %
- AITON	11.01 %

VII – TRANSPORTS SCOLAIRES

Exposé des motifs

Il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2018, correspondant à l'activité scolaire 20182019. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 15 janvier 2019, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

1. Pour mémoire, la tarification régionale est la suivante

a)

QF	Inf. à 550	550-650	651-750	Sup. 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40 €	70 €	105 €	140 €

Fratrie

Premier et deuxième enfant : plein tarif

Troisième enfant : 50 %

Quatrième enfant : gratuit

La charte des transports scolaires donne plus de précisions sur les différents abattements.

b) Les autres usagers

200 € à l'année et 3 € le ticket unitaire.

2. Les frais de gestion

Enfants à 100 % : 40 € HT versés par la Région à l'AO2

Enfants à 50 % : 20 € HT versés par la Région à l'AO2

Enfants à 0 % : 40 € HT dus par l'AO2 à la Région

3. Les frais bancaires

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (5 centimes de part fixe et 0,25% de part variable pour les transactions d'un montant supérieur ou égal à 15€00, 3 centimes de part fixe et 0,20% de part variable pour les transactions d'un montant inférieur à 15€00). Ces frais sont remboursés par la Région, qui prend également en charge le coût du kit Paybox et des frais de fonctionnement correspondants.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissées pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2018/2019) comme suit, de même pour les frais de gestions et les frais bancaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Recettes année scolaire 2018/2019**PERIODE DU 01/06/2018 au 15/01/2019**

	HT	TTC (TVA de 10 %)
Montant des recettes encaissées par l'AO2	37 802,27 €	41 582,50 €
Recettes à reverser à la région	34 493,18 €	37 942,50 €
1er acompte versé par l'AO2	31 336,46 €	34 470,10 €
Restant à reverser par l'AO2	3 156,72 €	3 472,40 €

Frais de gestion année scolaire 2018/2019

	HT	TTC (TVA de 10%)
Enfants à 100 % Montant dû par la Région	12 080,00 €	13 288,00 €
Enfants à 50 % Montant dû par la Région	540,00 €	594,00 €
Total	12 620,00 €	13 882,00 €
1er acompte versé par la Région	12 140,00 €	13 354,00 €
Restant dû par la Région	480,00 €	528,00 €
AO2	HT	TTC (TVA de 10%)
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	400,00 €	440,00 €
1er acompte versé par l'AO2	720,00 €	792,00 €
Trop perçu par la Région	- 320,00 €	- 352,00 €

Frais bancaires année scolaire 2018/2019

Ils s'élèvent à 99,74 euros (pas de TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2018-2019 et les versements correspondants.

FAIT sienne des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées.

MANDATE le Président pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – LES CHANGEMENTS RELATIFS AUX AGENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

1 – Création d'un poste d'éducateur jeunes enfants à 28 heures par semaine

Le président informe l'assemblée que suite à la mutation de la directrice de la halte-garderie et au recrutement de sa remplaçante, la communauté de communes doit créer un poste d'éducateur jeunes enfants de 2^{nde} classe à temps non complet (28 heures par semaine) à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'éducateur jeunes enfants de 2^{nde} classe à temps non complet (28 heures par semaine) à compter du 1^{er} avril 2019.

AUTORISE le président à signer tous documents

MANDATE le président pour engager toutes les démarches et formalités à cet effet.

2 – Création d'un poste d'adjoint technique à 6 heures hebdomadaire (dédié au ménage du centre de secours)

Le président informe l'assemblée que suite à la demande de l'agent d'arrêter l'entretien au centre de secours, la communauté de communes doit recréer un poste d'adjoint technique à temps non complet (6 heures/semaine).

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

DECIDE de recréer un poste d'adjoint technique à temps non complet (6 heures/semaine) pour le remplacer à compter du 1^{er} avril.

AUTORISE le président à signer tous documents

MANDATE le président pour engager toutes les démarches et formalités à cet effet

3 – Départ de la chargée de mission tourisme & Natura2000

Lise Barralier, chargée de mission tourisme et Natura2000 au sein de la communauté de communes a demandé une mise en disponibilité d'un an afin de suivre son conjoint qui professionnellement part en Alsace.

Une parution pour sur le site emploi territorial est effective depuis le 22 février. Des candidatures sont déjà parvenues à la communauté de communes. L'objectif était de trouver un ou une salarié(e) pour le courant de l'été.

4 – Congé maternité de la technicienne du SPANC

Le président informe l'assemblée que Lucile Herbrech est enceinte et pourrait être remplacée à la mi-juillet si nous ne trouvons personne de compétent pour les 16 semaines du congés maternité nous trouverons une solution interne.

B - POINT SUR LA PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le président rappelle que la communauté de communes devra se prononcer sur la prise de compétence « eau et assainissement » avant le 30 juin prochain.

Une réunion de bureau prévue dans un mois permettra de proposer une position commune qui sera évoquée lors prochain conseil communautaire fin mai, début juin.

C – INFO DU SIAEP

Les comptes du syndicat de l'eau sont équilibrés. St Léger et Argentine pourraient rejoindre le syndicat.

Il reste beaucoup de travail à effectuer. Il sera nécessaire d'embaucher une autre personne afin de s'occuper des dossiers car l'employée actuelle est déjà débordée

D – DEVENIR DE LA MAISON DE RETRAITE

Une étude sur le devenir de la maison de retraite sera portée par notre structure avec l'accompagnement de l'Agence Alpine des Territoires. Le coût est de 18 000 €.

Jean-Paul Buet va piloter cette étude.

FAIT à AIGUEBELLE, LE 24 MAI 2019

LE PRESIDENT : HERVE GENON